

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

**B.P. 380586 Tamanu – 98718 Punaauia
TAHITI, Polynésie française
PK 15, Pointe des pêcheurs
Tel : 40.50.71.77 – Fax : 40.42.01.28
Courriel : direction@culture.gov.pf
Adresse web : www.culture-patrimoine.pf**

OBJET DU MARCHÉ

**ASSISTANCE À LA RÉALISATION D'UN
DIAGNOSTIC PATRIMONIAL EN VUE DU
CLASSEMENT DU SITE SACRÉ « TĀTA'A I
FĀNĀTEA TE RERERA'A VĀRUA I TE
PŌ », SIS DANS LES COMMUNES DE
FA'A'Ā ET PUNAAUIA, ÎLE DE TAHITI.**

1. Objet du marché

Le présent cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) porte sur l'assistance à la réalisation d'un diagnostic patrimonial en vue du classement du site sacré patrimonial « *Tāta'a i Fānātea – Te rerera'a vārua i te Pō* », sis dans les communes de Fa'a'a et Punaauia, île de Tahiti.

Le site patrimonial sacré de *Tāta'a i Fānātea - Te rerera'a vārua i te Pō*, est localisé à l'extrémité de la grande péninsule 'Outumāoro sur le cap nord-ouest de l'île de Tahiti, et à la jonction des communes de Fa'a'a et Punaauia.

Ce site est constitué d'éléments culturels relatifs au parcours de l'âme séparée (*ta'a*) de son enveloppe corporelle et en partance pour le monde des origines *Te-pō i Hāvā'ī*, tel que le décrivent les traditions orales anciennes.

La DCP lance une opération de diagnostic patrimonial (archéologie, ethnologie, linguistique) afin d'identifier *in situ* tous les éléments et composantes majeurs qui constitueraient l'entité « *Tāta'a i Fānātea* ». Cette opération a pour objectif de définir plus précisément le périmètre que couvre ce site et ses composantes afin de déterminer une zone de protection du Bien cœur et de la « zones tampon ».

Enfin, il s'agit pour la DCP de réaliser un récolement des données existantes, dont elle dispose et obtenues aux travers d'anciennes opérations de relevé sur site, de recueils de traditions orales ou de tout document bibliographique (cartes anciennes, cadastre etc...), avec celles qui seraient mises au jour au travers de ce diagnostic patrimonial.

2. Nature de la prestation

La mission se décline en 4 phases distinctes :

1) La phase terrain comprenant :

- Accompagnement sur les parcelles B 15 et A 251 de la société TBSA (date qui devra être convenue avec le propriétaire) ;
- Accompagnement sur la parcelle B 27 appartenant au Pays via TNAD (date qui devra être convenue avec l'affectataire) ;
- Accompagnement sur les propriétés privées de M. Bouissou (date qui devra être convenue avec le propriétaire) ;
- Accompagnement sur sites en sus comprenant des éléments de l'entité *Tāta'a i Fānātea* (date à convenir avec la DCP) , sur terre et sur mer ;
- L'établissement, pour chaque sortie de terrain référencée, d'une fiche technique comprenant *a minima* les informations suivantes :
 - La dénomination exacte du site et sa description détaillée ;
 - L'identification de personnes sources pour chaque site ;
 - Les enregistrements des informations apportées par les personnes sources pour chaque site ;

- La couverture photographique et audiovisuelle de chaque site visitée ;
- L'identification des éléments de l'entité Tāta'a i Fānātea et leur description détaillée ;
- La géolocalisation des ou de l'élément composant l'entité Tāta'a i Fānātea sur site ;
- La mise en place d'un périmètre ou d'un zonage qui conduira à l'élaboration d'un DA (document d'arpentage) avec un géomètre agréé par la DCP.

2) La phase récolement comprenant (cette phase peut être réalisée dans les locaux de la DCP) :

- Une synthèse des documents existants sur l'entité Tāta'a i Fānātea ;
- Un récolement des nouvelles données obtenues lors de la phase de terrain.

3) La phase de rédaction comprenant (cette phase peut être réalisée dans les locaux de la DCP) :

- La réalisation d'un rapport final d'opération en langue française, ou bilingue (traduction en langue française obligatoire) ;
- Dans ce rapport devront apparaître :
 - Un sommaire ;
 - Une carte géo-référencée avec localisation précise de chaque site visité comprenant les éléments qui composent l'entité Tāta'a i Fānātea ;
 - Le zonage (périmètre, délimitation) des éléments qui composent l'entité Tāta'a i Fānātea de chaque site ;
 - Des photographies légendées de bonne qualité (résolution HD) ;
 - Une synthèse des résultats et préconisation pour chaque site ;
 - Une bibliographie.

4) La phase de présentation comprenant (cette phase sera réalisée dans les locaux de la DCP lors de la tenue de la Commission du Patrimoine Historique) :

- La présentation d'un rapport final rédigé à la Direction de la Culture et du patrimoine ;
- La présentation orale aux membres de la Commission du Patrimoine Historique d'un powerpoint qui reprend les éléments du rapport final sous forme synthétique (présentation d'une durée de 30 mn avec 40 à 50 diapositives).

Au terme de la prestation, le Prestataire devra remettre à la DCP la totalité des originaux constituant la documentation scientifique de l'opération. Celle-ci se compose des éléments suivants :

- Documents graphiques (plans, relevés, minutes, dessins, cartes) ;
- Documents photographiques et audiovisuels ;
- Documents numériques ;
- Documents écrits (carnets et fiches d'enregistrement de terrain, correspondance, rapports d'études) ;
- Matériaux naturels et de nature biologique et le mobilier archéologique recueillis lors de l'opération.
- Ces matériaux (de nature biologique et le mobilier archéologique) devront ensuite être entreposés au sein du dépôt de fouilles de la Direction de la Culture et du Patrimoine à Punaauia.

Le soumissionnaire peut participer à la procédure individuellement ou sous forme de groupement conjoint et solidaire.

3. Qualifications et exigences requises du prestataire pour l'exécution du marché

- Diplôme en sciences humaines et sociales (archéologie) ;
- Connaissances approfondies de l'histoire polynésienne ;
- Langue tahitienne appréciée ;
- Expérience de terrain confirmée.

4. Pièces à produire concernant le prestataire

- 1 Curriculum Vitae ;
- La liste de références de prestations et/ou missions similaires en sciences humaines et sociales en archéologie notamment réalisées en Polynésie française ou dans d'autres pays ;

5. Critères de sélection de l'offre

Le jugement des offres sera effectué selon les critères et sous-critères d'attribution pondérés suivants :

1. Offre technique : 60 % décomposés comme suit :
 - a. Démarche méthodologique proposée (30 %)
 - b. Qualifications et expériences du prestataire (30 %)
2. Prix : 40 %

6. Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de 3 mois, soit 90 jours calendaires, à compter de sa date de notification au titulaire. Ce délai prend en compte les phases terrains, récolement, rédaction et présentation des travaux à la Commission du patrimoine Historique.

7. Date et heure limites de remise de l'offre

La remise de votre offre est attendue, par courriel aux adresses suivantes joany.hapaitahaa@culture.gov.pf, et direction@culture.gov.pf pour le **jeudi 2 mai 2019, à 12 H 00** au plus tard. La durée de validité des offres est de 180 jours (cent quatre-vingts jours) à compter de la date limite de remise des offres.

Pour le Ministre et par délégation



Hiriata MILLAUD